



Problème preavis location de 3 mois

Par **matyeux**, le **09/03/2012 à 15:14**

Bonjour,
Voilà nous devons quitter notre appartement mais l'agence ne veut pas relouer notre appartement avant les 3 mois de préavis prévu.
Voici les questions que nous nous posons :
1. le non renouvellement (=arrêt) d'un contrat de collaboration en libéral peut-il être considéré comme une perte d'emploi ?
2. est-ce gênant d'apporter le justificatif à notre préavis un mois après avoir envoyé le courrier en recommandé ?
Merci beaucoup
Matthieu

Par **edith1034**, le **09/03/2012 à 16:09**

première question
oui si vous n'avez pas démissionné
seconde question
non
l'agence n'a pas le droit de vous faire cette réponse
pour tout savoir sur la résiliation du bail
<http://www.fbbs.net/lettrelocataire.htm>

Par **matyeux**, le **09/03/2012 à 16:17**

Merci Edith1034.
Le contrat de collaboration de mon amie n'a pas été renouvelé, c'était un contrat d'un an, il n'a pas été revalidé. elle a donc trouvé un boulot à Lyon donc nous devons partir de Paris.
Le préavis est donc d'un mois ?
Merci.

Par **edith1034**, le **10/03/2012 à 08:36**

oui